

Grand Orient de Suisse

**Le don d'organes, de tissus et la transplantation
sous les multiples aspects : personnels, sociaux, humanitaires,
éthiques, philosophiques...**



Thème de réflexion de l'année 2010 des Loges du Grand Orient de Suisse

Cahier blanc réalisé en février 2011. Les textes n'engagent que leurs auteurs.

© Rédaction des *Cahiers bleus*



LA FERME DU DÉSERT

IDA ET JEAN-MICHEL BELLANI

Restaurant
Pierrefleur 74
1004 Lausanne
Tél.: 021 646 51 76

heureux d'être au monde et d'y voir
clair...



LAURENT LOUP, OPTICIEN A GENEVE
15, rue François-Versonnex - 1207 Genève
Tél. 022 735 70 20



Garage Jean Krucker SA
158, route de Thonon 1245 Collonge-Bellerive



Notre expérience vous assure...
La qualité d'un service sur mesure

Jean-Jacques Sébire
+41 (0)79 418 72 01
+41 (0)22 752 15 15



Agence de communication

www.mediaimpact.ch

G.º O.º S.º

Sommaire		Pages
Editorial		2
Evolution	Altruisme, empathie et caractère sacré de la vie	4
Apollonius de Tyane	Amour, solidarité et humanité	5
Les Trois Temples	Don d'organes: entre nécessité et besoin d'information	6
Les Amis de Saint-Jean	Le don d'organes: motivations, raisons et actions	8
Carpe Diem & Venoge	Le don d'organes doit rester beau et noble	10
Zum flammenden Stern	Organspende - Opfer und Geschenk zugleich	12
José San Martin	Quisiera ser donante de Organos?	13
Mozart et Voltaire	Signification du transplant d'organes pour notre conception de la personne humaine	14
Odyssée	Réflexions sur le don d'organes	18
José de San Martin	Voulez-vous être donneur d'organes?	19
Fidélité et Liberté	Controverses à propos du don d'organes	21
Heinrich Pestalozzi	Überlegungen zur Organspende	23

www.g-o-s.ch

Editorial

(Français, Allemand, Italien, Espagnol)

La Franc-Maçonnerie est un ordre initiatique traditionnel et universel fondé sur la Fraternité. Elle constitue une alliance de personnes libres et de bonnes moeurs, de toutes races, toutes nationalités et de toutes croyances. La Franc-Maçonnerie a pour but d'aider au perfectionnement de l'individu et de l'humanité. À cet effet, les Francs-Maçons travaillent à l'amélioration constante de la condition humaine. Les Francs-Maçons doivent aide et assistance à tous les Hommes.

Ainsi, le Grand Orient de Suisse, parmi d'autres, est une fédération de Loges maçonniques établies sur le territoire suisse.

Dans l'éventail de nos actions, qu'elles soient individuelles ou organisées par telle ou telle de nos Loges ou par la Fédération elle-même, nous avons choisi de réfléchir ensemble sur le thème du «don d'organes».

Nous prenons acte des besoins dramatiques et d'une nécessaire communication dans ce domaine. Nous comprenons que nos différentes sensibilités et connaissances en ce domaine nous amènent à considérer diversement cette question.

C'est pourquoi nous abordons ce sujet selon trois axes.

- Une réflexion de l'ensemble des Frères de nos Loges sur le thème : « *Le don d'organes, de tissus et la transplantation : sous ses multiples aspects : personnels, sociaux, humanitaires, éthiques, philosophiques...* ». Les contributions de nos ateliers font l'objet du présent document.

- Une communication interne au sein de nos Loges pour apporter l'information la plus pertinente à ce sujet et promouvoir les Cartes de donneurs.

- L'organisation de plusieurs conférences publiques sur ce thème avec la participation de personnalités et d'experts du domaine. Ces conférences sont organisées durant le mois de mars 2011 dans trois régions linguistiques de la Suisse.



Die Freimaurerei ist ein traditioneller und universaler Orden, in den man feierlich eingeweiht wird. Ihre Grundwerte sind Toleranz und Brüderlichkeit. Sie ist ein Zusammenschluss freier Menschen „mit gutem Ruf“, aller Rassen, Nationalitäten und Glaubensrichtungen.

Die Freimaurerei hat die Perfektionierung des Einzelnen und der Menschheit im Ganzen zum Ziel. Zu diesem Zweck arbeiten die Freimaurer andauernd an der Verbesserung der menschlichen Beziehungen.

So ist auch der Grossorient der Schweiz (G.O.S.), unter anderen, ein Bund freimaurerischer Logen auf dem Gebiet der Eidgenossenschaft.

Als Auswahl unserer Aktionen, die individuell, von mehreren Logen als auch vom Grossorient der Schweiz selbst organisiert werden, wählen wir die gemeinsame Reflektion zum Thema der „Organspende“

Durch Abklärungen unsererseits haben wir die Notwendigkeit eines sehr grossen Kommunikationsbedarf zu diesem Gebiet erkannt. Wir möchten deshalb unsere verschiedenen Ansichten und Kenntnisse zu diesem Thema in dreifacher Weise vertieft hinterfragen

- Erstens durch Überlegungen aller unserer Logen zu den Themen: «Organ- und Gewebespenden/Transplantationen und deren persönliche, soziale, humanitäre, ethische und philosophische Aspekte». Die Beiträge der Logen sollen dem GOS abgeliefert und in der Folge in einem *Weissbuch* veröffentlicht werden.

- Sodann durch die Vorbereitung einer internen Mitteilung, welche wichtige Informationen zusammenfassen und die Verbreitung von Spenderausweisen anregen soll.

- Und zuletzt durch die Organisation öffentlicher Vorträge zum Thema während des Monats März 2011, in den drei Sprachregionen der Schweiz, an welchen Fachleute und bekannte Persönlichkeiten teilnehmen werden.



La Massoneria è un ordine d'iniziazione tradizionale universale fondato sulla Fratellanza. Essa costituisce un'alleanza di persone libere e di buoni costumi, di ogni razza, nazionalità e credo. La Massoneria ha come scopo di aiutare al perfezionamento dell'individuo e dell'umanità. A tale proposito, i Massoni lavorano al miglioramento costante della condizione umana. I Massoni devono aiuto e assistenza a tutti gli Esseri umani.

In tale ambito, il Grande Oriente della Svizzera, tra altri, è una federazione di Logge massoniche stabilite sul territorio svizzero.

Nel ventaglio delle nostre azioni, siano esse individuali o organizzate da una o l'altra delle nostre Logge o dalla Federazione stessa, abbiamo scelto di riflettere insieme sul tema del «dono di organi».

Prendiamo atto dei bisogni drammatici e di una necessaria comunicazione in questo campo. Comprendiamo che le nostre diverse sensibilità e conoscenze in questo campo ci portino a considerare la questione in modi differenti.

E' per tale motivo che trattiamo questo soggetto secondo tre assi.

- Una riflessione dell'insieme dei Fratelli delle nostre Logge sul tema: «*Il dono di organi, di tessuti e il trapianto: sotto i suoi molteplici aspetti: personali, sociali, umanitari, etici, filosofici...*». I contributi delle nostre riunioni di riflessione sono l'oggetto del presente documento.

- Una comunicazione interna nelle nostre Logge per fornire l'informazione più pertinente su questo tema e promuovere le Tessere dei donatori.

- L'organizzazione di numerose conferenze pubbliche su questo tema con la partecipazione di personalità ed esperti del campo. Queste conferenze vengono organizzate durante il mese di marzo 2011 in tre regioni linguistiche della Svizzera.



La Francmasonería es una orden iniciática tradicional y universal, fundada en la Fraternidad. Constituye una alianza de personas libres y de buenas costumbres, de toda raza, toda nacionalidad y de toda creencia. La Francmasonería tiene por objeto ayudar al perfeccionamiento del individuo y de la humanidad. Con este fin, los Francos-masones trabajan en el mejoramiento constante de la condición humana. Los Francos-masones deben ayuda y asistencia a todos los Hombres.

Así, el Gran Oriente de Suiza, entre otros, es una federación de Logias Masónicas establecidas sobre el territorio suizo. En la variedad de nuestras acciones, que sean individuales u organizadas por una u otra de nuestras Logias o por la Federación misma, escogimos reflexionar juntos sobre el tema del «don de órganos».

Tomamos nota de necesidades dramáticas y una necesaria comunicación en este dominio. Comprendemos que nuestras diferentes sensibilidades y conocimientos en este dominio nos hagan considerar diversamente esta cuestión.

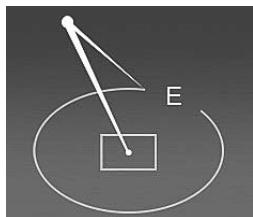
Es por eso que tocamos este sujeto según tres ejes.

- Una reflexión del conjunto de los Hermanos de nuestras Logias sobre el tema: «el don de órganos, de tejidos y la trasplantación: bajo sus aspectos múltiples: personales, sociales, humanitarios, éticos, filosóficos...». Las contribuciones de nuestros talleres son objeto del documento presente.

- Una comunicación interna en el seno de nuestros Logias para aportar la información más pertinente a este sujeto y promover las Listas de donantes.

- La organización de varias conferencias públicas sobre este tema con la participación de personalidades y de expertos en este campo. Estas conferencias son organizadas durante el mes de marzo del 2011 en tres regiones lingüísticas de Suiza.





Altruisme, empathie et caractère sacré de la vie

Comme toutes les nouvelles thérapies, la transplantation d'organes a soulevé des problèmes juridiques et d'éthique aussi bien dans les milieux médicaux, religieux que politiques.

La définition de cette activité médicale se résume ainsi : «La transplantation d'organes est une opération lors de laquelle un organe malade est remplacé par un organe sain, prélevé sur un donneur décédé ou vivant. Elle est destinée aux patients pour lesquels il n'existe aucune autre possibilité médicale de thérapie.»

Une des conséquences qui découle de cette pratique est le don d'organes dont on peut dire: «qu'il est une solution humaine, morale et scientifique pour sauver des malades en attente d'un organe de remplacement».

La loi du 8 octobre 2004 sur les transplantations (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007) offre le cadre juridique nécessaire à ces activités. Les conditions et les critères permettant le prélèvement d'organes sont les suivants:

En Suisse, le prélèvement d'organes ne peut se faire sans le consentement du donneur ou de ses proches s'il n'a pas exprimé sa volonté de son vivant.

C'est un consentement explicite (en opposition avec le consentement présumé) dont les clauses sont les suivantes: nulle personne n'est donneuse d'organes à moins qu'elle n'ait exprimé de façon explicite sa volonté de donner (par ex. carte de donneur). Si l'individu ne s'est pas inscrit comme donneur, la famille, en respectant la volonté du défunt peut tout de même accepter le don.

Le donneur et le receveur restent anonymes. Cependant le receveur peut remercier la famille du donneur par l'intermédiaire de Swisstransplant qui préserve l'anonymat de chacun.

Le don d'organes postmortem, n'est bien sûr possible que lorsque le décès du donneur a été constaté sans aucun doute possible. Une personne est décédée lorsque les fonctions de son cerveau, y.c celle du tronc cérébral, ont subi un arrêt complet et irréversible.

Le don d'organes par des personnes vivantes, généralement des membres de la famille, sont aussi possibles. Cela concerne majoritairement les transplantations d'un rein ou d'une partie du foie.

Les organes prélevés sont attribués en accord avec la loi et les ordonnances en vigueur. Les critères sont l'urgence médicale, l'efficacité médicale et le temps d'attente.

Il faut encore préciser que notre législation interdit tout commerce d'organes et souligner l'anonymat et la gratuité du don.

Nous pouvons donc considérer que toutes les précautions sont prises pour que l'éthique et la loi soient respectées.

En ce qui concerne l'aspect médical et scientifique, il n'est presque jamais abordé dans les divers travaux consultés. La seule exception est le risque de rejet, qu'il soit physiologique ou psychologique et le rôle joué par les immunosuppresseurs.

Pour continuer le travail et curieux de connaître l'opinion des autres, j'ai questionné quelques personnes dans notre entourage. Il en ressort que la plupart des personnes interrogées sont pour le don d'organes, par contre peu sont prêtes à remplir une carte de donneur. J'ai aussi remarqué que peu de gens se passionnent pour le sujet et qu'il est difficile de faire durer la conversation. Le fait que le don post-mortem nous renvoie à notre propre mort, explique peut-être la réticence des personnes interrogées à en parler.

Du point de vue de la morale, il n'y a pas de justifications pour refuser le don d'organes. Les grandes religions lui sont clairement favorables, dans le sens de l'altruisme, de l'empathie et du caractère sacré de la vie.

«L'acte d'amour qui s'exprime par le don de ses organes demeure un témoignage authentique de charité qui sait regarder au-delà de la mort pour que la vie gagne toujours» (Tiré du discours du pape Benoît XVI au Congrès International sur le thème du don d'organes du 7 novembre 2008).

Et cette citation de l'Abbé Etienne Catzeflis:

«La donation d'organes après la mort est un acte noble et méritoire et doit être encouragé comme une manifestation de généreuse solidarité».

La position de la franc-maçonnerie à ce sujet est similaire. Nous ne pouvons qu'encourager les hommes et les femmes en bonne santé à penser aux malades qui attendent un organe pour survivre.

Cependant nous avons le même respect pour chacun qu'il soit donneur ou qu'il s'oppose au don d'organes. Dans le rapport avec la mort il y a cette part d'inconnu qui nous oblige à garder une certaine distance avec tout ce que nous connaissons.





Amour, solidarité et humanité

Les frères de notre loge se sont déterminés en faveur **ou non du don d'organes.** Il est réjouissant de constater qu'une grosse majorité de nos frères, 18 sur les 24 fréquentant régulièrement la loge, se déclare en faveur du don d'organes une fois leur mort clinique établie.

Les mots le plus souvent employés pour qualifier leur volonté sont : *amour, solidarité humanité*.

Certains de nos frères ont réfléchi à leur engagement religieux et aucun obstacle n'a restreint leur volonté, au contraire, leur prochain était important dans leur choix.

Chez les non-donneurs (6), 4 frères seraient prêts à donner un organe après leur mort pour autant que leur mort soit suffisamment établie et que, le transfert se faisant dans la précipitation et dans un grand stress, un objectif de transplantation ne hâte leur mort alors qu'une vie après l'accident eut été possible.

2 frères eux, sont par contre aujourd'hui opposés à tout don et dans tous les cas.

D'après tous les travaux réalisés par les frères de notre atelier une inquiétude est quand même perceptible avec par ordre de fréquence:

- Que nous soyons mort cliniquement mais irrévocablement avant l'opération,
- Qu'il n'existe pas un trafic d'organe.

Par contre si la majorité des frères est pour un don d'organe à un inconnu une fois décédé, quasiment tous sont prêts à faire un don à quelqu'un de leur famille durant leur vie.

En conclusion:

- Trois quarts des frères (18) donnent un ou plusieurs de leurs organes après leur mort clinique.
- Quatre frères sont prêts à donner si l'assurance leur était donnée qu'ils soient bien morts avant la transplantation et que l'on n'écourt pas leur vie.
- Deux frères sont réfractaires à tout don, mais n'en poursuivent pas moins leur réflexion.

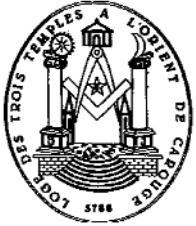
Il semblerait que les autorités sanitaires devraient entreprendre une campagne d'information mentionnant :

Les conditions de prélèvement, de mort clinique (quand sommes-nous morts cliniquement?), qui contrôle et comment?

Le choix des futurs transplantés, y a t'il des priorités? dictées par qui?

Le coût pour les transplantés.





Loge Les Trois Temples à Carouge

Don d'organes: entre nécessité et besoin d'information

Les travaux présentés ont tous une constante commune, le don d'organes est indispensable pour améliorer la condition de la santé de l'humanité; tous les Frères sont favorables au don d'organes et sont prêts à faire ce geste fraternel et généreux lors de circonstances qui pourraient l'exiger.

Il se dégage d'autre part, qu'il y a cependant de nombreuses questions qui restent ouvertes dans les éléments qui entourent le don d'organes et on peut les mettre en évidence sous la forme de plusieurs vecteurs partant d'un seul point d'application, le donneur, et ensuite, tous les receveurs potentiels qui ignorent qui est le donneur et qui vont pourtant vivre avec un organe qui n'est plus le leur mais celui d'un autre.

Le premier vecteur est une réponse à l'émotion suscitée par la mort de quelqu'un et la possibilité de prolonger la vie d'un autre avec ce qui n'est plus en harmonie avec un corps déchiré et apparemment sans vie.

Emotion de la famille qui vient de perdre un être cher, émotion aussi de savoir qu'une partie de cet être aimé va continuer à vivre dans un autre corps inconnu.

Emotion aussi du receveur qui attend le salut et le prolongement de sa vie grâce au don et au geste généreux d'un donneur ; émotion aussi, pour le receveur et sa famille le jour de la transplantation et de sa réussite.

Toute cette émotion parce que la peur de la mort est une attitude ancestrale qui est liée au mythe de la recherche de prolonger la vie terrestre au moyen d'artifices, entre autres celui de la magie, la sorcellerie, le chamanisme et autres pouvoir dont l'Antiquité a tant fait usage; ça l'est encore aujourd'hui, jusqu'à un certain point. Grâce aux progrès technologiques de la chirurgie médicale et de la pharmacie, il est possible aujourd'hui, parce qu'il y a le prélèvement d'un organe encore vivant et sain sur un corps déclaré mort ou non et transplanté sur autre corps vivant, de prolonger la vie d'un être irrémédiablement condamné à mourir.

Dire que l'on est d'accord de céder, un ou plusieurs organes, de son corps au moment de son décès est un geste altruiste et généreux; tous les Frères qui se sont exprimés sont d'accord sur ce point; il reste toutefois un certain nombre de questions qui doivent être évoquées et discutées dans ce contexte où il y a peu de définitions précises, des limites d'agir floues et surtout un immense potentiel financier qui, partant d'un don gratuit, aboutit à un une sorte de marché pratiquement incontrôlable dans sa totalité et son envergure.

Le second vecteur qui sera en deux parties, plus analytique et où la raison prend la place de l'émotion, développe des interrogations qui sont suggérées par le contexte général des dons d'organes et de leurs usages.

1 - L'aspect technique.

Par exemple, en partant du donneur, il faut retenir que l'état de mort d'un être humain n'est plus l'arrêt des battements de son cœur; l'état de mort est aujourd'hui décreté par l'absence d'activité cérébrale perceptible avec les moyens modernes de détection.

On peut donc prélever un cœur qui bat encore sur une personne déclarée médicalement morte, parce que son cerveau ne fonctionne semble-t-il plus ; est-ce compatible avec la morale et l'éthique?

Il y a là, apparemment, une transgression de l'ordre moral et religieux et qui permet de comprendre le refus de certaines personnes de faire don de leurs organes à leur décès.

La relation «donneur – receveur» n'est donc qu'anonyme, elle ne repose que sur des intermédiaires, ceux-ci vont accomplir des gestes mécaniques pour réutiliser un organe vivant par des moyens technologiques gigantesques et complexes.

Le génie inventif des hommes permet l'échange d'organes d'un corps sur un autre corps pour prolonger la vie à quelqu'un dont la durée de la vie était limitée à brève échéance. Qui décide du choix du receveur?

Les taux de transplantations réussies est, semble-t-il, excellent mais on n'évoque jamais les échecs et la raison de ceux-ci.

Échecs et réussites font partie de la statistique qui mettra en valeur les acteurs du monde médical opérant et l'établissement équipé pour faire les transplantations;

Entre-temps, le donneur anonyme aura été oublié.

D'autre part, qui décide de l'âge qui ne permet plus de donner un organe pour être transplanté? l'état de santé du donneur n'est-il pas prioritaire? un sidéen ou un cancéreux sont-ils aptes à faire don de l'un de leurs organes?

Nous n'aborderons pas cet aspect médical et celui des rejets ou des compatibilités entre donneurs et receveurs, il n'y a pas de Frères médecins dans la Loge pour exprimer un avis valable là-dessus.

2 - L'aspect économique.

L'autre interrogation est celle qui regarde l'aspect financier des transplantations d'organes.

Le don est gratuit, cependant une transplantation coûte très cher, entre 60.000 et 200.000 FR, ce qui la met en dehors des

moyens d'une très large couche de la population alors, les transplantations d'organes ne sont-elles accessibles qu'aux riches?

La notion de partage, de solidarité sont-elles absentes de ce contexte où la mort donne naissance à la vie grâce à la puissance technologique moderne et les effets de l'argent?

Plusieurs Frères ont relevé cette injustice, sur quelle base le choix du receveur est-il fait?

Curieusement aucun Frère n'a évoqué la question des participations éventuelles des Caisses d'assurances maladie.

Le troisième vecteur traitera du domaine de l'achat des organes, voire du marché noir de ceux-ci et des dérives connues dans ce domaine.

Dans les milieux où éthique et morale sont absentes, seul le profit compte et les organes vivants, pour répondre à la demande, font l'objet d'une offre dont l'origine des organes est plus que douteuse et la notion de don est absente dans la plupart des cas.

Pour sortir de la misère et de la pauvreté, certaines personnes vendent un de leurs organes à des soi-disant médecins sans scrupule ; sans se préoccuper des suites graves qui peuvent survenir lors de l'ablation d'un organe dans de mauvaises conditions.

C'est souvent le cas avec les enfants qui sont vendus ou parfois enlevés et ensuite remis sur le bord de la route amputés à vie et en grand danger de mort par manque de soins.

Il ne semble pas exister de législation en la matière pour la protection de l'enfance; «la Convention des droits de l'enfant de 1989» n'en fait pas mention.

Nous voilà bien loin du don d'organes fait par altruisme et générosité.

Le quatrième vecteur traitera de l'aspect éthique de la question.

Il fera appel à des notions plus subjectives en ce qui concerne l'acte de donner et de recevoir et des conditions qui sont à la base de cet acte qui permet de prolonger une vie humaine.

Quelle est la position des diverses religions, monothéistes ou non, vis-à-vis du don et de la transplantation d'organes vivants d'un être sur vivant ou mort sur un autre être vivant?

Nous laisserons cette question ouverte pour un autre travail en Loge.

Dans ses voyages, Gulliver arrive au village de Luggnagg, il y a les Strudlsbruggs, qui marqués au front d'un signe particulier sont prévus pour vivre éternellement et effectivement,

il vit dans le village des hommes et des femmes qui vivent là depuis des siècles totalement rabougris, ayant perdu le contact avec les gens du moment et qui n'ont plus qu'une apparence humaine sans en avoir conservé les facultés intellectuelles.

Est-ce cela que la médecine moderne nous prépare avec les transplantations?

Espérons que non!

Conclusion:

Voilà en résumé ce que les Frères de la Loge Les Trois Temples ont exprimé sur la question du don d'organes; il y a encore bien des questions et des incertitudes à soulever dans ce contexte où émotion, technologies, religions et psychologie sont indissociables et qui va encore se développer et s'amplifier à l'avenir; les autres Frères du GOS auront certainement d'autres points de vue à évoquer, nous nous réjouissons d'ores et déjà d'en prendre connaissance.





Le don d'organes: motivations, raisons et actions

Confrontés à la question de savoir comment promouvoir l'idée du don d'organes, il est utile de se rappeler qu'un des objectifs de la Franc-maçonnerie est de diffuser la Lumière et de combattre l'ignorance c'est-à-dire de «réunir ce qui est épars». Depuis la création du monde telle que nous le connaissons, l'ignorance peut être considérée comme le vice à la source de nombreux maux. Elle amène les hommes à se haïr au lieu de s'aimer; à s'isoler au lieu de s'aider; à se séparer au lieu de s'associer; à s'affaiblir dans l'égoïsme au lieu de se renforcer dans la charité universelle. L'ignorance et la division caractérisent aussi le débat sur le don d'organes.

Nos réflexions nous ont donc poussé à proposer une approche résolument décidée à réunir, en combattant l'ignorance et en s'efforçant de gagner à la cause du don d'organes les plus réticents, en proposant : **une motivation** et **3x3 raisons** d'embrasser la cause du don d'organes: **trois idées reçues**, **trois raisons spirituelles**, **trois pistes de réflexion** pour sortir du débat binaire pour-ou-contre; enfin, **quatre actions immédiates** à la portée de chacun, car tout voyage commence par: le premier pas.

Nos engagements et nos serments en qualité de Maçon nous encouragent à tout faire «pour le bonheur de la famille humaine». **Une motivation** essentielle, voire suffisante, pour justifier notre engagement résolu en faveur du don d'organes. Mais, au-delà du maçon, n'est-ce pas le souhait de chacun de pouvoir démontrer sa générosité, a fortiori quand le même acte nous permet d'abréger les souffrances d'autrui? N'est-ce pas la meilleure façon de mettre à profit ce don que nous a donné la vie que de donner à notre tour la vie, comme nous pouvons le faire en enfantant ou ... en donnant à un receveur une «nouvelle vie»?

Une telle motivation peut toutefois ne pas suffire pour convaincre les plus réticents; comprendre les idées reçues et essayer de jeter un éclairage différent est à notre sens une des clés pour lever leurs réticences; **trois idées reçues** figurent parmi les plus répandues:

Prélever les organes c'est manquer de respect envers les morts. Pour certains, prélever un organe sur une personne décédée c'est troubler la tranquillité du mort. Mais est-ce que ce n'est pas, finalement, exactement le contraire: est-ce que ce n'est pas faire preuve de la forme ultime de respect du mort que de lui permettre d'être utile par-delà la mort, dans un échange symbolique entre les morts et les vivants en permettant à la mort de trouver son prolongement dans la vie?

Autre idée reçue, donner mes organes est contraire à ma

religion. Aucune des trois religions du Livre, Judaïsme, Islamisme et Christianisme, ainsi que la majorité des bouddhistes n'est opposée au don d'organes. Ce n'est que dans l'enseignement de mouvements pseudo-religieux que l'on retrouve des idées opposées à la transplantation, mouvements dont un des moteurs a souvent été la propagation de l'ignorance afin de mieux contrôler leurs adeptes au lieu de propager la lumière qui pourrait les libérer.

Toujours au chapitre des idées reçues, promouvoir le don d'organe c'est ouvrir la porte au trafic d'organes: les polices occidentales évoquent l'hypothèse de trafics contrôlés par des organisations mafieuses. On entend également que certains pays totalitaires prélèvent les organes de leurs condamnés à mort pour le compte des dignitaires du régime, et plus grave encore, exécutent les condamnés en fonction du besoin d'organes précis. La pratique du «tourisme des organes», est un phénomène dont la généralisation ne fait plus aucun doute. La transplantation est donc inévitable ; mais, fermer les yeux ne contribuera certainement pas à endiguer ce flot croissant; c'est à coup sûr condamner les plus faibles à en être les donneurs-victimes, non consentants.

Les Maçons pratiquant le Rite Ecossais Rectifié cultivent leur attachement à la religion et aux valeurs Chrétiennes; notre Foi et nos valeurs trouvent un écho tout particulièrement harmonieux dans le don d'organes; écho que nous avons souhaité résumer sous la forme de **trois arguments spirituels**: **La pratique des vertus**: fervents pratiquants des vertus théologales, Foi, Espérance et Compassion, et cardinales, Force, Justice, Prudence et Tempérance, le Maçon du Rite Ecossais Rectifié voit dans le don d'organes une mise en pratique de la Compassion, vertu théologale par excellence. Le don d'organes est un geste gratuit, qui n'attend pas de remerciement, qui n'est pas fait en faveur de quelqu'un en particulier, et qui permet à une personne inconnue de vivre. Lui faire don de la vie tout en sachant que nous ne verrons pas le résultat de notre démarche. Le don d'organes alimente également une autre vertu théologale: l'Espérance, car en effet nous permettons par cette démarche aux malades, aux condamnés, de connaître l'espoir qu'ils pourront continuer à vivre.

Une forme de renaissance: lors de l'initiation en franc-maçonnerie nous parlons souvent de «renaissance»; un receveur d'organe doit aussi vivre ce moment comme une renaissance. Renaissance par le don à l'autre. Sur un plan purement chrétien, rarissimes sont les actes qui peuvent être considérés comme plus nobles que celui de donner son corps afin que quelqu'un d'autre puisse continuer à vivre.

L'incarnation du message du Christ: pour nous Chrétiens, les

sept miracles du Christ tels que relatés dans l'évangile de Jean, et en particulier les quatre guérisons et résurrection sont autant de témoignages d'amour de Jésus pour son prochain, de désir de donner de l'espoir au condamné, d'ouvrir les yeux et d'offrir l'opportunité d'un nouveau départ.

Si nous sommes convaincus de la nécessité du don d'organes, et si nous avons souhaité apporter de la lumière à ceux qui ne l'ont pas encore reçue, nous voulons aussi souligner l'importance de dépasser le débat du pour/contre pour aborder les questions épineuses qui nous attendent encore; questions que nous avons résumées en **trois principaux chantiers pour le futur:**

De la pénurie à l'abus: le débat sur le don d'organe est secoué par les querelles sur le risque de dérive mafieuse et par les questions épineuses de priorité dans un contexte de rareté de l'offre. Hors, aujourd'hui, déjà, nous disposons des moyens pour conserver certains organes hors du corps humain, c'est la cryogénération utilisée pour la conservation des ovules et des spermatozoïdes. Il n'est également pas interdit de poser l'hypothèse que d'ici quelques années, nous saurons produire industriellement à partir de «cellules souches» des organes pouvant être compatibles avec le corps humain. Source probable d'un rééquilibrage de l'offre et de la demande, ces avancées technologiques rendraient caduques la plupart des débats actuels; est-ce qu'elles ne révéleraient pas d'autres questions comme celle de la limite des soins et de son extrême, l'acharnement thérapeutique, ou celle des effets d'une démarche centrée sur le traitement des effets, mais pas de leurs causes?

Concernant l'acharnement thérapeutique: S'il est vrai que les progrès en médecine nous permettent aujourd'hui de sauver des vies ou d'améliorer celles-ci, la transplantation prolonge encore plus avant le débat sur l'acharnement thérapeutique; jusqu'où ne pas aller? Les thérapies traditionnelles vont-elles se voir prolonger dans un futur proche par une pratique régulière de la transplantation? Quel en sera l'effet sur nos coûts de santé? Quel en sera l'impact sur la durée de vie et la structure de nos sociétés?

Au sujet de la cause et de son effet: La loi de Karma veut que le monde nous renvoie toujours les épreuves face auxquelles nous sommes le moins bien préparés et ce, afin de nous permettre de progresser, d'évoluer. Aussi est-ce vraiment aider et aimer son prochain que d'offrir un poumon à un fumeur ou son foie à un alcoolique? Suis-je en train d'aider véritablement l'autre en faisant ce don? Quelle leçon le monde essaie-t-il de lui enseigner? Les Maçons considèrent que rien n'est laissé au hasard. Que certaines personnes doivent vivre certaines choses, voir, qu'elles en ont besoin pour s'accomplir,

ou pour citer Einstein, que «Dieu ne joue pas aux dés». N'est-ce pas ouvrir la porte aux abus de que de promettre la «rédemption corporelle» à tous les excès? A l'inverse, qui sommes-nous pour juger? Jésus a-t-il choisi de ne guérir ou de ne ressusciter que des êtres élus?

A l'heure de conclure, provisoirement, les réflexions de nos frères, notre espoir est d'avoir contribué à lever une partie du voile de l'ignorance et donné davantage de raisons de soutenir le don d'organes. S'il ne fallait retenir qu'**une** motivation de militer résolument en faveur du don d'organe, ce serait sans doute celle de (re)donner la vie: en 1999, en France, trois cent trente-trois personnes sont mortes en attente d'une greffe. Le taux de refus avoisine les 30%, alors que 90% des français déclarent qu'ils acceptent de donner leurs organes en cas d'accident.

Notre propos s'est voulu respectueux de la profonde **dualité** dans laquelle cette question peut entraîner nos semblables en se focalisant sur un devoir d'éclairage ; la lumière, si importante pour le Maçon, étant à nos yeux le plus sûr moyen de gagner à la cause du don d'organes le plus grand nombre. C'est donc dans un souci d'éclairage que nous avons voulu apporter un **triple** faisceau de lumière dans ce débat au travers de trois réponses aux réticents, trois raisons spirituelles et trois pistes de réflexion.

Au final, nous aimerais proposer **quatre** étapes simples que chacun peut entreprendre aujourd'hui même pour apporter sa pierre à l'édifice: (1) aller sans plus attendre prendre sa carte de donneur; (2) amener le débat dans le cercle familial pour éclairer les consciences, lever les réticences et préparer les décideurs de demain à la bonne décision; (3) répondre à la question: comment gérer ce corps que je promets à un autre par une recherche de l'harmonie du corps, de l'âme et de l'esprit? Enfin, si le débat principal se focalise, à juste titre autour du donneur, (4) est-ce que je souhaite moi-même être un jour receveur?





Le don d'organes doit rester beau et noble

Avant de donner la parole à l'orateur, le président de la Loge Carpe Diem précise: en Suisse, il y a 466 donneurs d'organes pour 1'000 personnes en attente. Ce soir nous aurons l'occasion d'avancer ce projet, avec la Loge Venoge. L'orateur nous parle des dons, des transplantations, et des abus, trafics et dérives du don d'organes, puis les questions de l'assistance sont aussi l'occasion d'étayer le sujet. Vous en est livrée ci-après une synthèse réunissant les informations de l'un et des autres.

Quelques chiffres:

Prenons l'exemple du rein, en quelques chiffres: en 2010, des dizaines de milliers de personnes attendent un rein; en 2009, entre 15 et 20'000 personnes ont donné un rein.

Abus et trafic d'organes:

Les transplantations sont très nombreuses, et des personnes mal intentionnées n'ont pas manqué de remarquer les importants profits qui pouvaient être réalisés dans ce domaine:

Le trafic criminel est un réel problème, et on doit malheureusement constater que les organes sont désormais soumis à la loi de l'offre et de la demande. En 2009 ce trafic représente plusieurs dizaines de milliards de dollars.

Il faut savoir que d'autres genres d'abus existent, qui violent l'intégrité corporelle des personnes. À titre d'exemple, en Espagne, certains clubs exigent de leurs membres qu'ils soient porteurs d'une puce d'identification incluant des renseignements personnels qui peuvent concerner les données médicales et d'autres, jusqu'à des informations sur les cartes de crédit du porteur.

Les vols d'organes existent aussi, parfois jusqu'au meurtre du donneur pour ce mobile.

La Chine – les condamnés à mort:

En Chine, des condamnés à mort constituent un stock de «pièces détachées»: les exécutions des condamnés se font au rythme de la demande des organes qui peuvent leur être prélevés!

Organes synthétiques:

Et notre orateur de nous présenter les avancées faites dans le domaine des organes synthétiques, telles les cultures de peau par exemple.

Dans cette catégorie, rappelons les très fréquentes prothèses de membres ou d'os (col du fémur), ou les prothèses visant à compenser un sens défectueux, le cas le plus connu étant l'ouïe.

Le cœur artificiel aussi, qui sans être la panacée, existe bel et bien, les problèmes de rejets retiennent bien sûr l'attention des chercheurs, et un

coeur artificiel «mixte», composé d'une partie artificielle, et d'une partie vivante, provenant entre autres d'une culture réalisée à partir de cellules du receveur lui-même. On rêve même de permettre la reconstitution complète d'un cœur, d'un rein ou d'un poumon vivant, à partir de cellules souches du patient. (<http://www.lematin.ch/tendances/bien/organes-futur-42819>)

Qui n'a pas en mémoire l'oreille humaine implantée sur une souris... Mais là encore, là où la technique et la science permettent le meilleur, elles ouvrent aussi des portes aux abus: il est possible, et certains l'ont fait, de se faire greffer des capteurs de type sonar ou radar, qui permettent de percevoir des obstacles indépendamment de toute lumière ou autre moyen extérieurs au corps. Un vrai 6^{ème} sens.

L'aspect religieux:

La position des différentes religions est parfois un obstacle à la transplantation, certaines religions exigeant par exemple que pour bénéficier d'un enterrement «normal», le corps du défunt soit complet. Cela interdit donc toute transplantation. Certaines sectes chrétiennes s'opposent également à la transplantation.

Selon la communauté européenne de la Fatwa, l'Islam accepte le don d'organe, à condition que ce soit à titre gratuit. Le Coran précise d'ailleurs que «qui sauve un être humain sauve l'humanité».

Le Judaïsme, l'Islam et l'Eglise catholique encouragent le don d'organe, chacune à leur façon. Par exemple le pape a une carte de donneur.

Selon les différentes cultures et surtout religions il y a aussi des différences sur la manière de déterminer qu'un être est mort. La chose est parfois ambiguë. Pour le Judaïsme par exemple, les critères sont 1) plus de battements de coeur, 2) plus de respiration, 3) personne inanimée.

Loi et habitudes médicales:

En Suisse, on doit obtenir l'accord de la personne (par une carte de donneur par exemple) ou celle des proches, avant de prélever un organe. Dans d'autres pays, comme par exemple en Belgique (ou en Espagne), la personne est présumée donneur d'organe, sauf mention contraire. Cela permet bien évidemment d'agir plus vite et plus efficacement lorsque la situation se présente. En Espagne en particulier, il y a un coordinateur dans chaque hôpital, dont la tâche est de gérer les dons d'organes. Cela augmente encore grandement l'efficacité de ces transferts.

Médecine toujours plus efficace... et alors?

L'homme ne devrait-il pas se souvenir et accepter qu'il est mortel?

La question des nouveaux-nés qui sont sauvés par un don

d'organe est aussi à relativiser: doit-on, médecine exige, sauver à tout prix un enfant né à 6 mois de gestation par exemple? Il faut certes permettre le don d'organes, et a fortiori en faveur des jeunes enfants. Mais faut-il, comme il y a l'acharnement thérapeutique en fin de vie, pratiquer l'acharnement thérapeutique en début de vie?

Conclusion:

Le débat a ainsi porté beaucoup sur les abus, les horreurs liés aux transferts d'organes. Les échanges se terminent sans réelle conclusion, laissant à chaque Frère le soin de se convaincre en son for intérieur que si le don d'organe est louable et utile, il convient d'imaginer, concevoir des outils (lois?) pour qu'il garde sa beauté et ne soit plus sali par la soif d'argent et de pouvoir qui caractérise l'humain, et ne soit plus une distinction supplémentaire qui sépare le monde industriel, occidental, de ceux qui ne sont pas nantis comme nous.

Le point de vue de la Loge Venoge:

Les mots ne suffisent plus pour combattre la pénurie de donneurs d'organes en Suisse. A l'heure actuelle, une personne meurt chaque semaine en Suisse dans l'attente d'un poumon, d'un cœur ou d'un foie.

Felix Gutzwiller (PLR/ZH) a demandé récemment au Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'adopter le principe de «consentement présumé» en Suisse pour le don d'organes. Un système qui implique que tout citoyen devient automatiquement donneur, sauf indication spéciale de sa part.

Alberto Bondolfi, professeur d'éthique à l'Université de Genève et spécialisé dans le problème des greffes d'organes, indique toutefois qu'il ne considère pas cette pratique comme étant la formule magique au problème de pénurie. En effet, il précise que dans les pays où cela est appliqué comme la Belgique, l'Autriche ou l'Espagne, le nombre de donneurs est bien plus élevé que le nôtre. Mais ce n'est pas seulement grâce au consentement présumé. L'éthicien estime que la solution réside surtout dans une meilleure organisation des hôpitaux avec soins intensifs.

Notre discussion devrait aboutir sur un texte qui soulève la problématique plutôt que sur une prise de position nette telle que pour ou contre le don d'organes.

Voici donc quelques **remarques / questionnements** qui se dégagent de la part de la Loge Venoge: s'il y avait plus de donneurs y aurait-il moins de pression sur les prix? Y a-t-il beaucoup de receveurs qui ont une carte de donneurs? L'attitude de tout un chacun devrait être de rendre service à la communauté. On pourrait même pousser plus loin et prétendre qu'il y a une certaine schizophrénie chez ceux qui refusent; d'un

côté *ils sont prêts à recevoir* un organe, mais de l'autre, *ils refusent d'en donner*.

• si par le don d'organe la condition de l'individu s'en trouve améliorée, peut-on en dire de même pour l'humanité dans sa globalité ?

• le don d'organe est-il un enjeu démocratique?

La Suisse, de par sa culture protestante dominante est mauvaise dans ce domaine-là.

• la peur de la mort peut retenir le don d'organe.

• une certaine pudeur / sensibilité peut également retenir le citoyen de faire don de ses organes.

• il se dessine également le risque d'une médecine à 2 vitesses: ceux qui ont les moyens de se payer un don d'organe et ceux qui n'ont pas les moyens.

L'idée qui se met peu à peu en évidence au cours de notre débat est qu'il faut tout de même que la franc-maçonnerie encourage le don d'organe afin d'inverser la tendance très négative dans notre pays. Mais une position tranchée reste difficile. D'ailleurs y a-t-il une alternative aux dons d'organes: Quid du prélèvement d'organes venant du monde animal? du clonage?

On le voit dans le monde militaire et sportif: le corps humain risque de subir un vrai trafic.

L'interdire juridiquement et politiquement n'est non plus pas une solution car dans ce cas il existera toujours. La solution la «moins pire» serait donc de poser des règles juridiques et éthiques.

Enfin, notre débat s'oriente d'un point de vue plus philosophique, c'est-à-dire la thèse (pour), l'antithèse (contre) et la synthèse.

Thèse (arguments pour le don d'organes)

Bien évidemment avec le don d'organes on sauve des vies! De plus si on le généralise il s'en suivra une baisse des coûts, ce qui est par exemple déjà le cas pour les greffes de reins. Mais alors il serait préférable de le généraliser - sans carte de donneur - car ainsi le don n'est plus individuel.

Antithèse (arguments contre le don d'organes)

Il s'agit là d'un domaine où le choix de chacun devrait être respecté. Si l'on en vient à voter pour ou contre le don d'organe et que le «oui» l'emporte, peut-on vraiment imposer ce choix à ceux qui ont voté contre? Bien que la société nous impose chaque jour des choix non voulus par certains celui-ci reste extrêmement délicat car il touche à l'intégrité corporelle de chacun. Ce domaine touche également aux convictions religieuses. Enfin on peut être donneur mais pas forcément demandeur alors que l'inverse peut choquer!

Synthèse

Des arguments pour / contre il se dégage les conclusions suivantes:

- on se doit de respecter le choix de chacun.
- dans le cas d'une généralisation par divers canaux tels que la motivation à devenir donneur il faudrait dans ce cas prévoir un registre central.
- on peut être pour ou contre le don d'organe mais on ne peut obliger chacun d'un côté comme de l'autre.

De quelque façon que l'on regarde le problème, il se détache un thème central: celui de la liberté.

Il faut enfin reconnaître qu'en franc-maçonnerie on a une certaine difficulté à être démocratiques. dans le cas d'un vote interne la minorité tend à être mécontente ce qui souligne là une certaine inacceptation de la démocratie.

Conclusion:

Même si on peut comprendre que la question puisse déranger: **partir du principe que l'on est donneur, c'est être confronté à la question de sa propre mort et personne n'aime y penser!**



Loge Zum flammenden Stern à Berne

Organspende - Opfer und Geschenk zugleich

Die anwesenden Brüder unserer Loge sind einhellig der Meinung, dass die Organspende wichtig und nützlich für die Menschheit ist. Wir wollen uns jedoch nicht mit den technischen, juristischen und medizinischen Aspekten der Organspende befassen, sondern lediglich einen ethischen Teilaspekt zu dieser Frage diskutieren.

Grundhaltung: Eine Organspende ist immer ein Opfer – und ein Geschenk ((Zitat Ruth Baumann-Hölzle, Ethikerin). Das heisst für uns: Organspenden müssen freiwillig sein. Die von einigen Kreisen propagierte sog. „Widerspruchslösung“ lehnen wir ab. Finanzielle Vergütungen an Organspender sollten die ultima ratio sein, d.h. sollten erst diskutiert werden, wenn sämtliche übrigen Möglichkeiten ausgeschöpft sind.

Die Oeffentlichkeit ist noch zu wenig sensibilisiert für dieses Thema, die politischen Parteien wollen sich daran nicht die Finger verbrennen. Deshalb ist eine breit gefächerte, kontinuierliche und seriöse Aufklärungsarbeit notwendig. Wurde diese Arbeit im Tessin besser geleistet als in der Deutschschweiz? Denn im Tessin scheint die Spendenbereitschaft deutlich höher zu sein als bei uns. Was wird dort besser, gezielter gemacht als in der übrigen Schweiz? Wer kann diese heikle Aufklärungsarbeit mit der notwendigen Fachkompetenz und Ueberzeugungskraft übernehmen?

- Hausärzte(langjährige Vertrauensbeziehung zu Patienten)
- Universitäten (Thema in die Ausbildung von Aerzten integrieren)
- Soziale Netzwerke (z.B. FM)
- Institutionen, welche sich mit Sterben und Tod befassen (z.B.Exit)
- Verbände von Risikosportarten.

Kurzfristige, auf ein breites Publikum ausgerichtete Werbekampagnen helfen kaum weiter.

Obwohl wir grundsätzlich die Notwendigkeit von Organtransplantationen und –spenden befürworten, müssen wir uns doch die Frage stellen: *Ist alles, was technisch machbar ist, auch richtig und sinnvoll?*

- Wie weit soll und darf der Mensch in die Natur eingreifen?
- Der Tod gehört zu unserem Dasein und kann nicht unendlich hinausgeschoben werden.
- Wahrung der Verhältnismässigkeit ((medizinisch, ethisch, ökonomisch)
- Wo sind die Grenzen der Spitzenmedizin in unserer hochzivilisierten Gesellschaft im Verhältnis zur medizinischen Versorgung in den Entwicklungsländern?





Quisiera ser donante de Organos?

Aunque es una pregunta extraña y poco frecuente EN NUESTRO MEDIO, no deja de presentarnos una cruda realidad, realidad a la que ya sea por ignorancia, temor o simplemente por que no nos toca vivir el dolor de lo que ello involucra, damos la espalda, dejenme mis Q.: H.: hacerles saber que año a año se diagnostican mas casos nuevos con enfermedades terminales sin respetar ni niños ni adultos, enfermedades que destruyen familias enteras.

Entre otras, existen enfermedades graves pero potencialmente curables con un TRANSPLANTE, como es el caso de la insuficiencia renal crónica, enfermedad terminal del hígado, el 10 por ciento de ellos son niños , siendo, la más frecuente de todas, la cirrosis por atresia de vías biliares, enfermedad ingrata y caprichosa donde al niño se le van obstruyendo progresivamente los conductos por donde fluye la bilis desde el hígado hasta el intestino y que acaba en la mayoría de los casos en falla hepática a pesar de las cirugías encaminadas a sustituir dichas vías biliares enfermas por un segmento de intestino. Para la mayoría de los pacientes en enfermedad terminal del hígado, la única alternativa de vida es un trasplante de hígado; o la diabetes (trasplante de páncreas), enfermedades del corazón de nacimiento sumamente graves (trasplante cardiaco), niños con muy poco intestino o de buen tamaño pero sumamente enfermo con mala absorción de nutrientes (trasplante intestinal), enfermedades pulmonares crónicas como la fibrosis quística o enfisema pulmonar (trasplante pulmonar), enfermedades de la vista candidatos a trasplante de córneas e incluso otras de igual complicación que requieren un trasplante de médula osea y muchas otras enfermedades que ninguno de nosotros está exento de presentar en algún momento o de tener la desgracia de que se presenten en algún miembro de nuestra familia. Son personas y niños enfermos que prácticamente no viven, que no pueden disfrutar de la vida plenamente, la mayoría poco productivos y que dependen de medicamentos o de aparatos, como es el caso de la máquina de hemodiálisis para mantener «con vida», si a eso se le puede llamar vida. Enfermos que podríamos ayudar a VIVIR en todo el sentido de la palabra con un poco de bondad, donando nuestros órganos al ya no necesitarlos nosotros

Existen actualmente centros especializados, plenamente capacitados, donde se realiza este complicado procedimiento y se brinda una luz de esperanza para estas personas, sin embargo, nuevamente nos enfrentamos a la gran escasez de órganos donados, de tal manera que la lista de espera se

incrementa cada dia más. Si no se observa una mejoría en la donación de órganos a corto plazo, la mayoría de estos pacientes están condenados a morir sin tener la oportunidad y la fortuna de disponer de un organo donado que le permita luchar contra su enfermedad

En nuestro mundo,donde vivimos todos, la principal causa de muerte entre los adolescentes y adultos jóvenes, continúan siendo los accidentes de la vía pública (accidentes vehiculares, atropellamientos, violencia, etcétera), un gran porcentaje de ellos, desarrollan muerte cerebral, estos pacientes desgraciadamente ya irreversiblemente muertos (con muerte cerebral), y que se mantienen con latidos cardiacos y respiración artificial por medio de MEDICAMENTOS y APARATOS MECANICOS, son los mejores donadores de órganos ya que eran personas perfectamente sanas antes del accidente que los llevó a la muerte. Existen otras enfermedades no accidentales que pueden llevar a algún niño o adulto a desarrollar la muerte cerebral (tumores del cerebro y hemorragias cerebrales espontáneas principalmente). Con la bondad de un solo donador de órganos, se abre la posibilidad para que por lo menos siete niños o adultos enfermos y en condiciones infrumanas recobren la ESPERANZA de la vida, y el gusto por vivirla (un enfermo terminal de corazón, dos de pulmones, uno de hígado, dos de riñón y uno de páncreas), además de la posibilidad de mejorar la calidad de vida de otros tantos (dos córneas, piel, etc.)

A lo largo de todo nuestro VALLE, existen instituciones muy honestas y muy organizadas, con la infraestructura adecuada y con un cuerpo médico y paramédico de alta especialidad con entrenamiento exhaustivo en el área de trasplantes y con la máxima calidad humana y ética, que luchan cada minuto de cada uno de los 365 días del año por dar una oportunidad a estos enfermos terminales.

Y LA PREGUNTA A LA QUE ME HAGO NUEVAMENTE QUISIERA SER DONANTE DE MIS ORGANOS??

Es por este motivo mis Q.:H.:M.: hago ese llamamiento a todos los MASONES LIBRES y DE BUENAS COSTUMBRES y EN PARTICULAR A LA FRANCMASTONERIA QUE TIENE POR FINALIDAD EL PERFECCIONAMIENTO MORAL, INTELECTUAL Y FISICO DEL HOMBRE Y POR CONSECUENCIA, EL DE LA SOCIEDAD PROFANA a apoyar el proceso de donación y trasplante ; con el único fin de ayudar a salvar vidas y poder dar a estos enfermos terminales una segunda oportunidad de VIDA

Considero que no hay mayor acto de bondad que aun es-

tando sumidos en una gran pena y desesperanza por la desgracia de tener un familiar querido con diagnóstico de Muerte Cerebral, se tenga la caridad de donar los órganos para ayudar a salvar otras vidas en grave peligro y potencialmente recuperables y hasta curables

Por otro lado considero ademas que los bajos niveles de donación de órganos de nuestro entorno a diferencia de otros países del mundo (principalmente España y Estados Unidos) donde la donación de órganos es extraordinariamente alta (casi 40 donaciones por cada millón de habitantes) si bien están fuertemente influidos por cuestiones culturales hacia la donación de órganos, tienen un gran componente de falta de información al público en general y al mismo gremio médico, y por consiguiente una muy escasa solicitud de donación a los familiares de pacientes con muerte cerebral

Es por este motivo, que esta breve plancha mis Q.: H.: es el de poderles informar que existen centros donde se realizan trasplantes, donde existe personal altamente capacitado en el área y donde se concentra la mayoría de enfermos que requieren un trasplante y que esperan esa ESPERANZA de poder encontrar un donante sincero y desinteresado, que, de genera-

lizarse esta cultura de donación de órganos en nuestro O.: , tendremos la certeza de que si tenemos la desgracia de tener un familiar (padre, madre, hijo, tío, abuelo, primo, etcétera) con alguna enfermedad terminal potencialmente curable con un trasplante, contaremos con la posibilidad de verlos renacer. Por último, como CONCLUSION estoy seguro que la mejor manera de hacerse en vida donador de órganos no es SOLAMENTE a través de inscribirse a organizaciones altruistas, ni portando tarjetas de donadores ni certificados, sino hablando con nuestros seres cercanos y queridos, haciéndoles saber nuestra decisión de donar nuestros órganos cuando ya no nos sirvan, de tal manera que en caso de tener la desgracia de sufrir una muerte cerebral, cabalmente demostrada, nuestros seres queridos manifiesten nuestro deseo y se pueda proceder con mayor agilidad a todo el proceso de donación y trasplante. Y como dice nuestro manual del aprendiz: . «El mason de verdad debe ser equitativo y benévolos. Debe servir; dar y no pedir. Todos sus actos públicos y privados deben llevar el sello del HONOR y de la VIRTUD».



Loge Mozart et Voltaire à Genève

Signification du transplant d'organes pour notre conception de la personne humaine

Le sujet proposé pour 2010 par le Conseil de l'Ordre a été discuté par la Loge Mozart et Voltaire Les Frères présents sur les colonnes avaient préparé leurs interventions et ont participé avec beaucoup d'intérêt à la discussion de ce domaine prometteur du développement actuel de la technique médicale. Nous avons découvert ensemble, en toute sincérité et sans hypocrisie bien pensante, un nombre d'aspects nouveaux pour nous, qui sans cette réflexion seraient passé inaperçus. C'est sans aucun doute un bon sujet pour l'étude de la morale et pour la pratique de la solidarité.

Ce qui suit est l'assemblage des pierres apportées à la

synthèse générale, et qui représentent les opinions de notre Loge et les propositions que nous soumettons au GOS de considérer pour la suite de la réflexion, la communication interne dans notre Obédience, les éventuelles conférences publiques et surtout l'action des Francs-maçons pour promouvoir la contribution du transplant d'organes à la préservation de la vie et au bien-être humain.

Poser les bonnes questions avant de donner les réponses

Nous nous sommes tous accordés sur la constatation que le transplant d'organes est un progrès majeur qui promet et

qui permet de sauver ou au moins prolonger des vies de malades auparavant condamnés. C'est une fenêtre vers l'avenir et, dans le temps, un possible changement dans la condition humaine.

Les Apprentis de la Loge ont écrit de belles contributions qui mettent en évidence la noblesse de l'acte de donner ses organes qui est d'œuvrer pour le bien de l'humanité. «Une belle manière de rester quelque peu vivant». Un Frère Apprenti a même affirmé que le don d'organes peut sauver l'âme de celui qui n'a pas toujours respecté les plus hautes valeurs dans sa vie. C'est une renaissance dans un autre corps. Plus simplement, un autre Frère depuis longtemps donneur de sang, a montré sa carte de donneur et a raconté comment il s'est inscrit sans façon et sans trop de philosophie. D'autres Frères ont exprimé leur soutien pour «l'acte gratuit consenti intelligemment et librement de donner son corps à la science ou aux souffrants en attente.» Elan tempéré par un Frère qui nous a raconté comment il a expressément interdit, par écrit testamentaire qu'on touche à son corps, «car l'homme est une entité inviolable, à part entière... un individu, au sens propre...».

Ce miracle médical répond à une aspiration humaine dramatique - vaincre la mort. Pour le mourant aucun prix n'est trop grand pour ne pas mourir. «Ne tentons-nous pas de repousser les limites jusqu'à devenir des dieux?» s'exclame un Frère. D'après le Conseil de l'Europe, en 2010, 50'000 personnes étaient inscrites sur les listes d'attente pour des transplants d'organes. Seulement quelques milliers trouvent donneurs sur un tel nombre. Des gens meurent sur des listes d'attente. On comprend que la pression de cette demande est dramatique et qu'elle justifie l'action publique en faveur du volontariat.

Le but de notre discussion était néanmoins non pas de nous inscrire tous donneurs en fin de travail, ni de «nous soumettre à une opinion majoritaire» mais tout d'abord de réfléchir avec maturité et esprit critique à ce que le transplant et le don d'organes représente, signifie et implique pour notre vie et pour notre éthique.

Sans une démarche maçonnique d'examen critique on serait sans doute fraternel, généreux voire héroïques dans nos élans, mais aussi superficiels adhérents, épris d'enthousiasme sans discernement, à une campagne de communication en masse.

Par conséquent les Frères se sont posés des questions, nouvelles pour nous en Franc-Maçonnerie et peut-être, nouvelles pour l'Humanité :

Qu'est-ce qu'on transplante?

On transplante potentiellement tout. La limite est aujourd'hui le succès de la médication contre le rejet et la disponibilité de donneurs décédés ou pour certains cas, vivants.

Reins, poumons, foie, pancréas, cœur, intestin, moelle osseuse, le visage... les mains, les pieds, le pénis, l'utérus, l'ovaire, le thymus... les tissus : la peau, les valves et les artères du cœur, les os, le sang, la cornée... presque *tout est bon* dans l'homme, rien n'est à jeter, tout peut sauver ou prolonger une vie, diminuer une souffrance. Ainsi il ne s'agit pas d'une «petite incision qui laisse le corps défunt pratiquement entier» mais de l'utilisation potentielle de tous les organes vitaux, les glandes, les tissus, le sang, enfin tout. Enthousiasmant mais aussi inquiétant d'imaginer à terme la récupération entière qui laisse vide de tout contenu ce qui a été un homme, une femme, un enfant, enfin, une personne.

Quelle est la dimension réelle et la perspective du transplant d'organes et de tissus dans notre société?

Le don d'organes est défini d'abord comme désintéressé et non rémunéré, car la vie donnée n'a pas de prix. Néanmoins, à l'autre bout de la chaîne, un transplant majeur coûte aux assurances (donc représente un revenu) de 60'000 à 1 million de francs. Ce n'est pas parce que le donneur est mort ou bénévole et anonyme que le transplant est un royaume de la bienfaisance immatérielle et désintéressée. La demande mondiale s'accroît pressante devant une offre adéquate limitée. Cette *pression du marché* médical va inévitablement grandir dans l'avenir proche.

On entend des voix proposant de considérer un œil pour un œil : n'auraient droit aux transplants que les personnes qui se sont portées eux-mêmes volontaires pour la donation. A réfléchir comment cette proposition sert l'altruisme exhorté.

Des lois sont proposées en Suisse pour considérer que toute personne décédée accidentellement consent tacitement au don de ses organes si elle n'a pas officiellement exprimé son désaccord. L'idée insidieuse de rendre le consentement caduc (car automatique) fait son chemin, par exemple comme il paraît, en Autriche, en Espagne et en Belgique. Un Frère en est d'accord. D'autres Frères **demandent que la Suisse n'impose pas le don indirectement et laisse à chacun le libre choix de ce qui sera fait de son corps.** De plus, le don d'organes du vivant ou après décès touche toute la famille du donneur en émotions, mœurs et croyances. **Il ne faut pas ignorer le consentement des proches** (Un Frère a exprimé l'opinion contraire, s'insurgeant contre des familles qui contredisent la volonté du défunt).

Les statistiques du marché lié au transplant d'organes et tissus sont coûteuses d'accès et confidentielles pour le grand

public qui aurait pourtant le droit d'en avoir connaissance. Par exemple, le marché Nord Américain de la transplantation d'organes et de tissus était de 18 milliards de dollars en 2007, prévu à 28 milliards pour 2013 (cf. rapport BCC Research HLCO12E de 2008). Le marché d'immunosuppressants produits par des grands pharma comme Astellas Pharma, Novartis, Sandoz, Wyeth et Roche, inhérent aux transplantations, est évalué à 4,7 milliards de dollars annuellement vers 2011(Research and Markets, Datamonitor, Dec. 2008, p. 214). Les coûts de la médication par année et par patient sont évalués entre 15'000 dollars et 70'000 dollars (Cf. étude de J.E, Da Vanzo, Transplant Pharmacy Coalition, 2007). Ceci n'est que la pointe d'un boom de production d'outillages, de produits pharmaceutiques, de services rémunérés, incluant aussi des prix hospitaliers très grands. Les assurances remboursant, le client final qui paye le prix est bien entendu l'assuré, la population. **Ce genre d'information doit être transparent pour le grand public appelé à voter des lois sur le transplant et à s'inscrire en tant que donneurs d'organes.** Ceci n'est pas le cas aujourd'hui.

Des Frères se demandaient en effet : «Ne s'agit il pas d'une médecine de pointe, coûteuse, pour les riches, dans un monde où les milliards de pauvres meurent de faim, de violence et de misère ou le droit à la santé de base est négligé? Ou alors d'une prolongation de durée de vie au prix de la qualité de vie, en troquant une maladie aigue avec un état chronique de maladie? Avec quel but? Ne devons-nous pas plutôt vivre bien et apprendre à mourir? Etre Franc-maçon est justement cela» D'autres Frères en rajoutent: «Chacun doit vieillir avec ses organes.» «Je ne veux pas être réparé à l'infini, devenir un cyborg!».

On ne peut pas réfléchir sereinement aux dons d'organes sans une considération critique des aspects de profit, de marge bénéficiaire, d'intérêts commerciaux en jeu. Occulter cela et parler seulement de devoir moral altruiste est une insulte à l'intelligence des donateurs.

Quelle est la signification du transplant d'organes et de tissus, pour notre conception de la personne humaine, du corps et du respect de la personne, de sa liberté et de son corps?

Dans la voie ouverte par le transplant d'organes le bien et le mal se côtoient, le devoir de solidarité s'équilibre avec la liberté de l'individu et de sa conscience, et les valeurs de liberté, égalité et fraternité sont directement concernées, de même que la dignité humaine, la piété familiale et le sacrifice.

Il y a des sujets ou la « lecture lente » attentive et responsable est une sagesse nécessaire pour l'avenir de l'homme.

Nous sommes préoccupés par ce qui est mais aussi par ce qui sera : les mœurs du 3^e millénaire auront rapport aussi au transplant d'organes. Ce que nous acceptons aujourd'hui ouvre la voie à de nouveaux développements, peut-être imprévus. Quelles conséquences sont possibles? Quelles dérives aussi. Comment les contrôler? Il ne s'agit pas seulement de pratiques mais, plus profondément, de mentalités qui peuvent dégrader la personne et détériorer la condition humaine.

Nous entendons fréquemment des récits où des malfaiteurs entreprenants mais aussi des Etats, s'engagent dans un commerce juteux du corps humain. Certains pays approuvent déjà la vente de certains organes et des voix s'élèvent un peu partout pour légaliser ce commerce. D'autres testent la possibilité de flétrir la liberté individuelle de décider le sort de son corps. Qu'en est-il des droits de l'homme?

Plusieurs Frères se sont inquiétés des pratiques sans scrupules ou criminelles qui exploitent déjà le jeu dramatique de l'offre et de la demande d'organes: tourisme médical, trafic d'organes, mutilations, assassinats, abus de la pauvreté, inégalité d'accès aux listes d'attente. Le plus inquiétant est le rapt organisé par des Etats sur leurs citoyens traités comme du bétail. Les lois ne semblent pas encore tenir le pas de cette nouvelle criminalité.

La pensée courante décrète l'anonymat comme une condition obligatoire du don d'organes et de tissus. La motivation de cette discréction est soutenable. Néanmoins, nous sommes en présence d'un processus objectif dépersonnalisé, de transformation de l'homme en machine à pièces détachées, remplaçables, sujet « d'acquisition ou d'approvisionnement » comme toute autre ressource industrielle et de la « distribution ». Ce grand progrès est aussi, involontairement, une transformation de la personne humaine en objet industriel et économique. Ceci contraste de manière choquante avec l'appel à la générosité et au sacrifice humanitaire des donneurs potentiels. **Attention à qui va décider si un humain vit ou s'il est déjà mort, qui va décider du consentement du don de la totalité des organes et tissus d'une personne en train de mourir? Où est la limite de ce qu'on va récupérer du cadavre humain? Comment allons-nous assurer la protection des mourants? Comment garder le respect sans lequel l'homme est peu de chose?** Nous proposons à notre Obédience de suivre ces sujets.

Les prises de parole ont souligné que le don de personne à personne connue, surtout dans la famille, se comprend naturellement mais le don à un inconnu doit assurer qu'il n'y ait pas de passe-droit social ou financier dans l'accès aux transplants. **Il est obligatoire de traiter dès maintenant avec**

transparence le contrôle public de ces aspects. Sans une information claire à ce sujet de la part des médecins et des associations concernés il faut s'attendre à la réticence.

Un Frère a plaidé pour faire du don d'organes une relation directe, chaleureuse et bienveillante de personne à personne, de conscience à conscience, de «moi et toi», une relation humaine, plutôt qu'une solidarité abstraite, un altruisme froid, un devoir moral imposé par la raison, une charité mise au jour du progrès médical comme un vieux complet ajusté. Léguer la vie a quelqu'un qu'on rencontre plutôt qu'à une banque d'organes et de tissus serait une vraie transmission de vie, à dimension spirituelle. **Nous proposons de considérer le non-anonymat du transplant d'organes comme voie pour trouver plus de donneurs.**

Pendant des millénaires la personne était considérée morte quand sa respiration et son cœur s'arrêtaient. Récemment, sous la pression du besoin d'organes prélevés assez vite, au moment voulu et en bon état, la définition même de la mort a changé vers l'état de mort cérébrale.

Le respect pour le cadavre a marqué le début de la civilisation humaine au paléolithique. L'homme de Néandertal le faisait déjà avec rituels, offrandes et lieux de repos. Il porte une signification de transcendance, d'honneur et de dignité, de l'appartenance à une chaîne d'ancêtres et pour certains, un lien à la divinité. Comment allons-nous gérer ce respect dans l'avenir tout en vidant et recyclant des corps?

Les grandes religions semblent pour une fois tomber d'accord. Sur Internet, en tout cas. Aux USA toutes les grandes religions sont d'accord. D'après quelques enquêtes parlementaires publiées en France déjà en 1994 le catholicisme, l'islam, le protestantisme et le judaïsme se sont prononcés en France pour le don d'organes d'un donneur décédé qui serait un «don de vie», pour Dalil Boubaker, recteur de l'institut musulman de la grande mosquée de Paris, idée soutenue aussi par les rabbins, approuvée par le théologien protestant J-F Collange pour qui «le corps mort n'a rien de sacré» car «poussière, il retourne à la poussière». La même faveur au don d'organes est prononcée par les évêques de France. Les hindous semblent faire encore exception.

Etrange entente, sans crainte de profanation, vu la résistance farouche de l'une ou de l'autre à l'interruption de grossesse, la contraception, les cellules souche, la manipulation génétique, le clonage, l'assistance au suicide, l'interdit de toucher le corps qui appartient à dieu, la souillure en touchant un mort, l'interdit de toucher le corps mort par femmes ou non croyants...

La bonne nouvelle que toutes les croyances approuvent le

don d'organes est à prendre avec précaution et surtout avec un supplément de recherche de notre part. Il faudra aussi considérer les attitudes du croyant ordinaire avant de tirer les conclusions. Il faudra aussi les respecter au nom des droits de l'homme.

Notre Ordre, ou, le cas échéant, des Frères ou des Soeurs intéressés, pourraient effectuer une enquête représentative et approfondie de l'attitude des religions et des croyants devant le transplant d'organes et de tissus.

Certainement, comme observait un Frère: «Je ne crois pas en la résurrection ni en la vie éternelle et il me semble logique de céder des morceaux de son corps qui peuvent servir à autrui quitte à faire enterrer ou incinérer le reste.» Un autre Frère a rappelé que le corps mort ne sert plus à rien: «les Indous le brûlent, les Indiens de l'Amérique du Nord l'exposent aux vautours, d'autres réduisent les os en poussière.» Du même point de vue incroyant, les croyants peuvent faire confiance à Dieu tout-puissant et infiniment bon de maintenir le corps en l'état et de ressusciter le corps de ce qui reste, même après décomposition. Que dire pourtant du point de vue des croyants fervents qui veulent exercer leur propre liberté de conscience dans leur croyance? Faut-il craindre encore une collision des civilisations?

Qui sont les « acteurs », les parties intéressées de ce domaine à part le défunt, le donneur vivant et le receveur? Qui doit participer aux débats publics et aux décisions dans ce domaine majeur de la vie sociale?

Un Frère a observé «qu'on ne lit pas grand-chose - malgré le tapage médiatique autour du don d'organes - de nos philosophes, de nos universitaires, de nos médecins sur l'éthique. Pourtant on a des conseils d'éthique au sujet de l'assistance au suicide. Nous attendons un travail de ce type concernant la transplantation et le don d'organes. Que ces conseils d'éthique proposent des textes à propos des législations qui nous manquent actuellement. **Le GOS devrait travailler dans ce sens, de constituer son conseil d'éthique.**» C'est sous cet angle que la Franc-maçonnerie peut apporter sa pierre à la transplantation et au don d'organes.

Un autre Frère a rappelé que ce genre de travail éthique se fait dans les facultés de théologie à Genève, Lausanne et Neuchâtel.

A la réflexion, le transplant d'organes n'est pas un sujet réservé aux sommités de la chirurgie, aux associations de soutien aux dons d'organes et à quelques transplantés reconnaissants d'être en vie grâce au don d'organes. Ni aux législateurs. Les grandes industries pharmaceutiques et médicales sont des partenaires très intéressés. Les donneurs po-

tentiels, du vivant ou en cas de décès, potentiellement nous tous, ont le droit de participer à cette discussion. De même, la société civile est intéressée dans son ensemble. Il est temps d'inviter activement à cette discussion des philosophes, artistes, théologiens, militants des droits de l'homme... pour citer seulement une partie de ceux qui ont droit à donner leur avis.

Pour devenir représentatives, les associations de soutien au transplant d'organes, qui sont composées actuellement presque en exclusivité de chirurgiens enthousiastes engagés

directement, doivent s'ouvrir à toutes ces catégories de parties prenantes.

Il serait important que des Frères et Soeurs qui en ont la disponibilité participent aux discussions publiques, s'inscrivent dans les associations concernées par le transplant d'organes pour voir de près et se faire une idée plus précise des évolutions du domaine. On pourra ainsi œuvrer au progrès de l'humanité au moins autant qu'on aidera en devenant tous donneurs d'organes.



Loge Odyssée à Renens

Réflexions sur le don d'organes

Le sujet est complexe et confronté à des avis parfois très tranchés.

La personne physique, être humain au sens du droit, est reconnue en tant que sujet de Droit, et non comme objet de Droit, comme peuvent l'être des choses.

L'être humain devient alors titulaire de droits et d'obligations.

La personnalité commence avec la naissance accomplie de l'enfant vivant ; elle finit par la mort (Art. 31, al. 1 CCS).

Le principe de la dignité humaine veut qu'une personne n'est pas propriétaire de son corps et que nul autre ne l'est. Ainsi, en principe, le corps humain n'est pas une chose au sens juridique. La mort ne change pas cet état et le cadavre ne devient pas une chose. La dignité lui est reconnue. Elle est protégée par divers articles du Code pénal notamment l'art. 262 concernant l'atteinte à la paix des morts.

En ce sens, le cadavre ne peut être mutilé et doit être traité dignement selon les habitudes et traditions locales. En Suisse, jusqu'à il y a peu, l'ensevelissement était essentiellement pratiqué. Depuis, pour diverses raisons notamment financières, la crémation s'est fortement développée et est admise aussi

dans les régions catholiques.

Il apparaît pour beaucoup, et ceci plutôt de manière quasi inconsciente, que le corps doit être entier dans le cercueil tant pour la cérémonie en l'honneur du défunt que pour l'ensevelissement ou la crémation. Les exceptions communément admises sont celles liées à des décès accidentels.

Les traditions liées au traitement des défunts sont certainement à l'origine de la réticence de beaucoup de personnes envers le don d'organes. Une réponse négative est très souvent donnée sans que la personne n'ait pris le temps de bien comprendre la question posée concernant son attitude face au don d'organes.

Curieusement et contrairement à ce que d'aucuns auraient pensé, les régions catholiques en Suisse comptent en moyenne plus de donneurs potentiels.

Le problème n'est en fait pas lié aux pratiques religieuses mais semble profondément inscrit dans le subconscient de nos compatriotes et seule une réflexion voulue, acceptée et judicieuse peut amener des personnes à avoir une attitude plus favorable au don d'organes, voire à prendre et porter sur lui la carte l'autorisant.

Lors d'un tour de table entre frères, les positions de ceux

qui se sont exprimés étaient parfaitement claires: deux sont porteurs de la carte depuis longtemps, un est contre semble-t-il par principe personnel, un autre parce qu'il estime qu'il n'a rien à donner, ayant vécu longtemps en Afrique et contracté diverses maladies récurrentes.

Il apparaît également que les personnes donnant régulièrement du sang sont plutôt favorables au don d'organes.

Les efforts d'information sur le don et ses conditions notamment juridiques sont plus que nécessaires.

En revanche, à entendre les réactions des gens, la proposi-

tion de modifier la présomption légale en faveur du prélèvement d'organes sauf si la personne l'a formellement interdit, semble de loin ne pas recueillir une majorité d'avis favorables.

Il nous apparaît donc en définitive que l'information de la population est nécessaire et de manière permanente et que des campagnes de promotion du don d'organes ciblées doivent être organisées de cas en cas.



Loge José de San Martin à Genève

Voulez-vous être donneur d'organes?

Bien que ce soit une question étrange et peu fréquente dans notre milieu, c'est une réalité crue, une réalité qui ne cesse pas de nous confronter à celle qui existe déjà par ignorance, par crainte ou simplement parce qu'elle ne nous concerne pas directement (vivre la douleur et ce que cela implique), et nous tournons le dos; il faut savoir que d'année en année, de plus en plus de cas sont diagnostiqués avec des maladies en phase terminale, qui détruisent des familles entières, sans que soient respectés ni enfants ni adultes.

Entre autres, il y a des maladies graves mais potentiellement guérissables grâce à la TRANSPLANTATION, comme c'est le cas de l'insuffisance rénale chronique, maladie terminale du foie, 10 pour cent des cas sont des enfants; la plus fréquente de toutes, c'est la cirrhose par atrésie des voies biliaires, une maladie ingrate et capricieuse où les conduits s'obstruent progressivement chez l'enfant, où la bile coule du foie vers l'intestin et finit dans la majorité des cas dans une faille hépatique malgré la chirurgie qui consiste à substituer les dites voies biliaires malades par un segment d'intestin. Pour la majorité des patients dans une maladie terminale du foie, l'unique alterna-

tive de vie est une greffe de foie; pour le diabète, une greffe de pancréas; dans le cas de maladies de naissance extrêmement graves du cœur, une greffe cardiaque; pour les enfants avec un intestin trop court ou très malades, une greffe intestinale; pour les maladies pulmonaires chroniques comme la fibrose kystique ou un emphysème pulmonaire, une greffe pulmonaire; pour les maladies de la vue, une greffe de cornée; d'autres cas requièrent une greffe de moelle osseuse et beaucoup d'autres maladies qui peuvent atteindre chacun de nous, ou un membre de notre famille, à n'importe quel moment. Il y a des personnes et des enfants malades qui ne vivent pas véritablement, qui ne peuvent pas jouir pleinement de la vie, la plupart d'entre eux restant inactifs, et qui dépendent de médicaments ou d'appareils, comme c'est le cas de la machine d'hémodialyse pour maintenir la personne «vivante», si on peut appeler cela «la vie». Voilà des malades que nous pourrions aider à VIVRE, au plein sens du mot, avec un peu d'une bonté, en faisant don de nos organes lorsque nous n'en n'aurons plus besoin.

Des centres spécialisés, pleinement qualifiés existent actuellement, où cette procédure compliquée est réalisée et une lumière d'espérance est offerte pour ces personnes. Cependant

aujourd’hui, nous devons faire face au grand manque de don d’organes, au point que la liste d’attente s’allonge chaque jour. Si une amélioration n’est pas observée à ce sujet à court terme, la majorité de ces patients seront condamnés à mourir sans avoir l’opportunité et la chance de disposer d’un organe donné, don qui lui permettra de lutter contre sa maladie.

Dans notre monde où nous vivons tous, la cause principale de mort parmi les adolescents et les jeunes adultes, se trouve être les accidents de la route, la violence, etc. Un grand pourcentage d’entre eux, développent une mort cérébrale, ces patients malheureusement déjà irréversiblement morts, maintenus avec des battements cardiaques et une respiration artificiels au moyen de MÉDICAMENTS et d’APPAREILS MÉCANIQUES, sont les meilleurs donneurs d’organes puisqu’ils étaient parfaitement sains avant leur mort. D’autres maladies non accidentelles existent, celles qui peuvent porter un enfant ou un adulte à développer une mort cérébrale (des tumeurs du cerveau et des hémorragies cérébrales spontanées principalement). Avec l’offrande d’un seul donneur d’organes, la possibilité est ouverte pour qu’au moins sept enfants ou adultes malades et dans des conditions infrahumaines, retrouvent l’ESPÉRANCE de la vie, et le goût de la vivre (un malade terminal de cœur, deux de poumons, l’un de foie, deux de rein et l’un de pancréas), en plus de la possibilité d’améliorer la qualité de vie de quelques autres (deux cornées, une peau, etc....).

Dans cette VALLÉE DE LARMES, des institutions très honnêtes et très organisées existent avec l’infrastructure adéquate et avec un corps médical et paramédical de haute compétence, avec une spécialisation dans le domaine des greffes et avec une qualité humaine maximale et éthique. Chaque intervenant, dans ces institutions, lutte à chaque instant pour donner une opportunité à ces malades terminaux.

ET LA QUESTION QUE JE DOIS ME POSER: POUR QUOI NE PAS ÊTRE DONATEUR DE MES ORGANES?

C'est pour ce motif que je fais cet appel à tous les FRANCS-MAÇONS LIBRES et de BONNES MŒURS et EN PARTICULIER À LA FRANC-MAÇONNERIE QUI A COMME BUT: LE PERFECTIONNEMENT MORAL, INTELLECTUEL ET PHYSIQUE DE L'HOMME; ET PAR CONSÉQUENT DE CELUI DE LA SOCIÉTÉ PROFANE, à consolider le processus de donation et de greffe; avec l'unique espoir d'aider à sauver des vies, de pouvoir donner à ces malades terminaux une deuxième opportunité de VIE.

Je considère qu'il n'y a pas de plus grand acte de bonté lorsque, même en étant plongé dans une grande peine et une

désespérance d'avoir un membre bien aimé de sa famille, mort cérébralement, il existe la charité de faire un don d'organes pour aider à sauver d'autres vies dans un grave danger et potentiellement récupérables et même guérissables.

D'un autre côté je considère de plus que le déficit de donation d'organes chez nous, au contraire d'autres pays du monde (principalement l'Espagne et les États-Unis) où la donation d'organes est extraordinairement élevée (presque 40 donations par chaque million d'habitants) bien qu'ils soient fortement influencés par des questions culturelles vers la donation d'organes, est dû en particulier au manque chronique d'informations pour le public en général et même pour la corporation médicale; par conséquent, les familiers de patients avec une mort cérébrale sont faiblement sollicités.

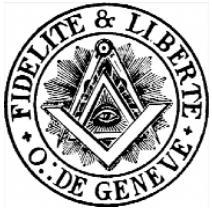
C'est pour ce motif, que ce bref exposé est de participer à vous informer que des centres existent où des greffes sont réalisées, où il existe un personnel hautement formé dans cette spécialité et où se concentrent la majorité de malades qui requièrent une greffe et qui attendent cette ESPÉRANCE de trouver un donneur sincère et désintéressé. Il s'agit aussi de généraliser cette culture de donation d'organes dans notre environnement, ainsi si nous avons le malheur d'avoir un familier (un père, une mère, un fils, un oncle, un grand-père, un cousin...) avec une maladie terminale potentiellement guérissable avec une greffe, nous disposerons de la possibilité de les voir « renaître ».

Finalement, comme CONCLUSION je suis sûr que la meilleure manière d'être donneur des organes en vie, n'est pas SEULEMENT de s'inscrire dans des organisations de bienfaisance ou en portant des cartes de donneurs et des certificats, mais en parlant à nos proches bien aimés, en leur faisant connaître notre décision de faire don de nos organes lorsqu'ils ne nous serviront plus, de telle façon que, au cas où nous subissions une mort cérébrale parfaitement démontrée, nos proches et famille manifestent et accomplissent notre désir et que l'on puisse procéder avec la plus grande efficacité à tout le processus de donation et greffe.

Et comme le dit notre manuel de l'apprenti:

«Le franc-maçon doit être équitable et bénévole. Il doit servir; donner et ne pas demander. Tous ses actes publics et privés doivent porter la marque de l'HONNEUR et de la VERTU».





Controverses à propos du don d'organes

Nous avons démarré cette controverse sans a priori, sans jugement de valeur, sans se dire d'entrée : «Le don d'organe c'est un bien ou un mal pour l'humanité ou c'est sans intérêt». Chaque membre, Apprentis compris, a pu s'exprimer sur le sujet, même privé de Parole, certains se sont adressés au Président par écrit, ceux qui étaient absents, même hors de Genève ont envoyé des réflexions par courriel, chaque Maçon ayant le droit de parole en Loge avait en main des notes personnelles. Ce genre de débat ne laisse personne indifférent, ce fut le cas, nous avons pu le vérifier en cours de Tenue. Les Métaux laissés à la Porte du Temple, la passion argumentaire le fut aussi, si bien que ce temps de labeur s'est déroulé en ambiance feutrée où le respect des Paroles prononcées fut le garde-fou contre les fracassants contre-exemples ou déclarations faites sans tenir compte de l'évolution du débat et des idées exprimées. Selon l'expression de notre Atelier, il en ressort :

Premier tour de Colonnes :

Chacun s'exprime sur son ressenti face à cette technique qui consiste en règle générale à prélever sur un corps mort (en Suisse en tout cas le donneur doit avoir donné son accord) pour qu'on lui prélevât ce dont la médecine a besoin pour greffer sur un corps vivant mais malade, l'organe convoité, espérant que ce dernier ne rejette pas le dit organe pour que la vie se poursuive pour lui le plus normalement possible.

L'argument principal évoqué ici est bien le discours sur une technique d'échange pure et dure - sans intervention de la psyché - de «pièces» qui peuvent s'interchanger sans trop de problèmes. L'argument se défend: le donneur est décédé, il ne souffre plus; pour lui, rien ne change, mais il est possible que l'on rallonge la vie de quelqu'un d'autre.

La notion même de sauver la vie fut discutée, que signifie ce terme, ne s'agit-il pas simplement de rallonger la vie au risque que, si cette technique se généralise, de voir, en différé, les EMS se surcharger de personnes qui auraient peut-être disparu avant...?

La notion de mort à l'ancienne n'a plus cours, ce pour garantir la qualité des organes prélevés; actuellement on en est à deux électro-encéphalogrammes plats à quatre heures d'intervalle.

Lorsque la possibilité de greffe à caractéristiques égales se présente, qui est prioritaire, celui qui peut payer ou le plus ancien sur la liste?

Que sait-on greffer déjà? À peu près tout!

Combien coûte sur tout le parcours une intervention de ce type? Certains avancent des chiffres astronomiques alors que nous sommes déjà trop nombreux sur cette Terre... Au vu du manque d'organes n'a-t-on pas tendance dans les pays pauvres à forcer quelque peu le cours des choses, soit en prélevant des organes d'office sur des condamnés ou en autorisant la vente de certains organes comme on peut le voir dans certains pays?

Pour finir ce premier tour, nous en sommes arrivés à constater que ceux qui font appel pour le don d'organes, ce sont les convaincus et surtout les médecins concernés. S'il y avait échange standard de pièces, comme c'est le cas pour une voiture, sans autre regard compatissant, ni pour le mort et sa famille, ni pour le futur greffé, l'affaire serait dans le sac, au sortir de la Tenue, chaque Frère signerait sa carte de donneur. Malheureusement, les choses ne se passent pas tout à fait de cette manière...

On sent une gêne parmi les Frères de l'Atelier car le problème mérite une analyse bien plus fine. Dans un premier temps, et philosophiquement cette fois, de quoi un humain est-il constitué? Un consensus émerge, il y a trois composantes dans celui-ci:

le corps, c'est la partie purement mécanique et physique décrite ci-dessus, vu de cette manière, le don d'organe ne pose pas de problème, par contre la réception si, puisqu'il peut y avoir risque de rejet, d'échec.

l'âme, c'est ce fluide présent en l'homme, fluide qui gère la vie dans ce corps, synchronisant toutes les actions, rendant dans la mesure du possible la vie harmonieuse. Pour le donneur, pas de problème non plus, il est mort, son esprit a quitté les lieux, par contre, le receveur peut rejeter ce corps étranger; psychiquement parlant, cela pourrait revenir à dire que puisque le corps dans son entier vivant en harmonie, l'apparition d'un corps étranger pourrait aussi apporter une partie du psychisme du donneur et pourquoi pas un peu de son vécu sous forme de mémoire akashique par exemple, perturbant ainsi le métabolisme et les rythmes propres de chacun. Nous connaissons tous plus ou moins de près ou de loin des greffés, tous ont changé de caractère, cela expliquerait ceci..., parfois même disent-ils, ils ont l'impression d'être habités par quelqu'un d'autre!

l'esprit, la partie la plus insaisissable puisque à ce stade, saisir ce concept tient plus de la philosophie, de la métaphysique que de la physique ou de la science pure.

Une première conclusion à mi-parcours s'impose:
Le don d'organe ne peut se pratiquer sans impliquer la notion de receveur, là, le bas blesse.

A ce stade de la controverse, nous sommes bien obligés de traiter le problème du receveur (bien différent du point de vue du donneur) en fonction de ces trois niveaux, ce qui nous donne bien des possibilités d'interprétation rendant ainsi la paix à ceux qui étaient dérangés par le fait que l'on puisse réduire l'humain à un ensemble de pièces sous une carrosserie et rien de plus. En somme et quel que soit le cas de figure, le don d'organe ne pose pas trop de problèmes mis à part quelques Frères qui estiment qu'un corps ne se profane pas et que les frais engendrés par ce don «gratuit» sont élevés. Le problème se situe aussi de ce que l'on fera endurer au receveur, attente, organe qui ne viendra jamais alors que l'on s'y est préparé.

A cela, ajoutons encore l'âge de certains Frères qui ont, de loin, dépassé les 60 ans et qui ne peuvent plus être donneurs... Il nous faut aussi gérer le conflit entre **l'émotionnel** et le **rationnel**.

Plaçons-nous donc du côté du receveur d'organe, un volontaire vivant qui s'inscrit de son propre chef sur une liste d'attente et qui subira la loi de «dieu-la-science» qui lui imposera toute une batterie de traitements physiques et psychiques à tel point que l'on peut encore se demander si celui-ci est bien le même vivant qu'au départ... Puis il y aura cette interminable attente qui consiste, qu'on le veuille ou non, à espérer, espérer la venue de l'organe convoité. Avons-nous pensé à ce qu'endure ce volontaire qui attendra peut-être vainement l'organe en question? Cruel dilemme!

Comme formulé déjà plus haut, il va de soi que celui qui est porteur d'une greffe quelle qu'elle soit n'est plus tout à fait lui-même et on entend parfois certains patients se plaindre d'avoir l'impression que quelqu'un d'autre les habite. Est-ce donc cela le fameux «don d'organe»?

Un Frère de notre Loge parle d'acceptation de son destin, et qu'il serait plutôt important de gérer son problème de trépas plutôt que de chercher à décaler le dernier soupir car la mort n'est JAMAIS vaincue, greffé ou non. Si au moins, celui-ci se donnait alors le temps de faire le ménage en lui-même mais ce ne sera vraisemblablement pas le cas.

Voilà, l'état de la réflexion de la Loge Fidélité et Liberté: donner un organe, ce n'est pas un problème, en recevoir un pose la question différemment que l'on soit jeune, ayant encore peur de mourir ou ayant atteint un niveau où *le ménage est fait*, là cette interrogation ne se pose plus du tout.

En résumé, voici la position de notre Loge:

Chacun, selon ses convictions peut être donneur, c'est facile, généralement cela ne lui coûte pas grand chose sauf dans le cas où, prendre un organe d'office comme cela se passe

semble-t-il dans la CE, peut être ressenti comme une profanation.

Recevoir un organe est plus délicat: si on est jeune, cela va plus (+) de soi qu'en étant plus âgé.

Si on a peur de mourir et que l'on veut simplement repousser l'échéance de la mort - qu'au demeurant, on ne vaincra jamais - on est obligé d'accepter que son soi physique et psychique soit *contaminé* par un corps étranger qui, s'il est à la limite accepté par le receveur, n'en contaminera pas moins son âme qui est censée gérer le fonctionnement d'un tout qui n'a pas à être vu comme une simple machine à laquelle on change des pièces. Cet état de fait se retrouve chez tous les greffés, chacun vous dira son impression d'être habité par quelqu'un d'autre.

Arrivés à un certain âge - âge de raison? - mieux vaudrait effectuer le ménage en soi-même, accepter son destin plus ou moins agréable et faire de l'ordre en soi plutôt que de chercher à repousser ses limites constamment. Greffé ou non, celui qui prendra cette voie de la greffe ne travaillera pas plus sur lui-même...

Notre société refuse la mort, se bat contre elle, la transplantation d'organe en est un exemple; mais à quel prix?

Le niveau qui pose problème, n'est pas celui du corps ni celui de l'esprit, c'est dans l'âme du receveur que tout se joue, croyant ou non.

La position de notre Loge, face au don d'organe n'est pas réservée mais il en va tout autrement de celle concernant la réception d'un organe, nous ne pouvons adhérer pleinement à cette technique si nous estimons que l'humain n'est pas un ensemble de pièces interchangeables, l'âme de ce dernier est mise à rude épreuve. D'autre part, repousser constamment les limites du départ vers l'Orient éternel n'est pas un gage de sagesse, l'homme, échappant une fois de plus à la mort, n'effectuera pas son travail intérieur consistant à se préparer à cette ultime initiation.

Mais devant la pression de la demande nous sommes conscients que donner est une forme de générosité qui garantit d'une certaine façon la défense de populations qui, autrement, pourraient être pillées sans autre forme de procès.

Nous reconnaissons la nécessité vécue par des malades pouvant être «sauvés» par un corps médical extrêmement pointu permettant du moins cet espoir pour les plus jeunes.





Überlegungen zur Organspende

In unserer Loge haben wir dieses Thema in zwei Zirkeln bearbeitet. Unter unseren Br.: befindet sich ein Arzt, welcher die diskutierten Fragen mit seinem Fachwissen ergänzte.

Bei den laufenden Diskussionen zeigte sich, dass zwar alle Br.: von der Notwendigkeit von Organspenden überzeugt sind, sie sich bezüglich dem Verhalten „am eigenen Leib“ jedoch grösstenteils noch keine Gedanken gemacht haben, bzw. den Entscheid bezüglich für oder gegen das Spenden von eigenen Organen eher hinausgeschoben haben. So tragen nur gerade zwei Br.: unserer Loge einen Spenderausweis auf sich, obwohl sich alle Br.: praktisch einstimmig positiv zur Notwendigkeit von Organspenden geäussert haben.

Die Komplexität dieses Themas wird dadurch verdeutlicht, dass bei einer Organspende immer jemand Sterben muss, um jemanden zu retten. So kommt es, dass auf Organe wartende Patienten sich aus der Natur der Sache wünschen, dass ein anderer Mensch stirbt.

Hauptsächlicher Gegenstand unserer Betrachtungen war also die Organspende von sterbenden Menschen und die nachfolgende Implantierung dieser Organe in Patienten, deren eigene Organe durch eine schwere Erkrankung oder durch einen Unfall derart geschädigt wurden, dass deren lebenserhaltene Funktionen nicht mehr gewährleistet sind.

Ausgenommen von unseren Betrachtungen haben wir Spenden von doppelt vorhandenen Organen (Niere etc.) unter Blutsverwandten, da diese von einer ganz anderen Ausgangslage ausgehen.

Nachfolgend einige Überlegungen betreffend dem Für und Wider zum Thema Organspenden:

Ausgangslage:

Jeder muss für sich selbst Für oder Wider einer Organspende entscheiden. Eine Bestimmung der eigenen Position ist, um überhaupt eine grundlegende Diskussion führen zu können, unabdingbar.

Allgemeine Fragen:

Bin ich bereit, Organe zu spenden und bin ich auch bereit, Organe von Dritten zu empfangen?

Was für einen Einfluss hat die Organentnahme auf einen sterbenden Körper? Ist es für mich wichtig, nach dem Tode „komplett“ zu sein? Könnte dies einen Einfluss auf den Zustand meiner Seele haben?

Spürt der Körper (auch wenn ich bereits Hirntod bin) die Entnahme eines Organes?

Kritische Feststellungen aus der Gesprächsrunde:

Es besteht die Gefahr, dass Menschen als „Organbank“ missbraucht werden.

Es ist nicht mit absoluter Sicherheit auszuschliessen, dass eine Explantation dem Organspender nicht doch Schmerzen zufügt.

Der Ablauf des Sterbens wird gestört. Es ist kein „friedliches“ Sterben möglich, da der Körper bis zur Organentnahme künstlich am Leben erhalten werden muss.

Der Entscheid „Für“ oder „Wider“ einer Organspende kann für die Angehörigen des Spenders und des Empfängers eine grosse Belastung darstellen.

Die Organempfänger müssen mit „fremden“ lebenswichtigen Organen leben.

Die Ursachen, welche zum Versagen eines Organes des Empfängers geführt haben wirken bei einigen Empfängern weiter.

Warum wir uns für eine Organspende aussprechen:

Das Sterben wird von unserer Gesellschaft verdrängt. Todkranke Menschen sind oft alleine und die Angehörigen mit der Situation überfordert. Hier kann eine Organspende Abhilfe schaffen und dem Empfänger wenigstens eine teilweise Rückkehr in die Normalität ermöglichen.

Eine Explantation darf beim Organspender nur vorgenommen werden, wenn sich alle Spezialisten einig sind und für den Spender keine Möglichkeit zum Weiterleben besteht. Es wäre eine Verschwendug und eine Anmassung gegenüber den Patienten, welche ein Organ zum Weiterleben benötigen, diese nicht zur Verfügung zu stellen.

Die moderne Medizin ist im Stande, mit Transplantationen Leben zu retten und zu verlängern. Diese Möglichkeit sollte auch genutzt werden.

Zusammenfassung:

Wie selten bei einem Thema besteht eine Vielzahl von „Für“ und „Wider“ beim Thema Organspenden. Wir sind der Meinung, dass sich jeder gründlich mit diesem Thema auseinandersetzen sollte, um sich eine eigene, dezidierte Meinung zu bilden zu können.

Wer sich für oder gegen eine Organspende ausspricht, sollte sich unbedingt im Klaren sein, auf was er sich einlässt. Dies ist jedoch eine ganz persönliche Entscheidung, welcher jeder für sich alleine zu treffen hat.



Carrefour de l'Amitié (Suisse) Club Philosophique International

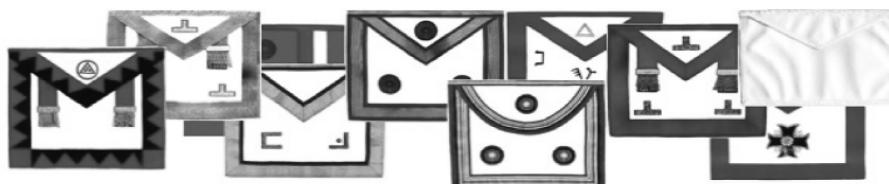
Organise

Tous les premiers mercredis de chaque mois (sauf juillet et août)
des déjeuners conférences de 11 h 30 à 14 h 00 (réservés aux MM de toutes obédiences)

Hôtel Bristol
Rue du Mont-Blanc 10
CH 1201 Genève

Renseignements
Michel ROLLIN: 022 716 80 00

HIRAM_{shop}



**Paramenti Massonici - Décors Maçonniques - Masonic Regalia
Paramentos Masónicos - Freimaurer Regalia**

www.hiram-shop.com

info@hiram-shop.com

www.editions-astronne.com



Témoignages, Jeunesse, Patrimoine, Arts, Littérature, Poésie, Sur paroles (CD, DVD)

Editions de l'Astronne - 74550 Cervens (F) - +33 4 50 72 07 63

GRAND ORIENT DE SUISSE
GROSSORIENT DER SCHWEIZ
GRANDE ORIENTE DELLA SVIZZERA



pour les cinquante ans à venir
für die kommenden fünfzig Jahre
per i prossimi cinquant'anni

L'ouvrage édité à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du G.O.S. est toujours disponible. Prix 20 CHF + port éventuel. Contact ci-dessous pour commander ou via le G.O.S. qui transmettra.

Das anlässlich des 50-Jahre-Jubiläums des G.O.S. herausgegebene Werk ist noch erhältlich. Preis CHF 20.- plus allf. Porto. Bestellungen s. unten oder via G.O.S., der sie weiterleitet.

L'opera edita in occasione del 50^{esimo} anniversario del GOS e' ancora disponibile. Prezzo di 20 CHF + spese di spedizione eventuali. Usare il contatto qui sotto per comandare o attraverso il G.O.S. che trasmetterà.

La obra editada en ocasión del cincuenta aniversario del G.O.S. está aún disponible. Precio 20 francos suizos + gasto de envío eventual. Para su pedido contactar al suscrito o vía G.O.S. que transmitirá.

contact@g-o-s.ch

